



**MON  
PAYSAGE**

**PRIX**

**LES PRIX PAYSAGES  
RECONNAISSENT VOTRE ENGAGEMENT**

## **Les Prix paysages de la Gaspésie**

### **Préambule**

Les Prix paysages sont une initiative du ministère de la Culture et des Communications, direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (MCC). Par l'entremise de ces prix, le MCC souhaite favoriser la prise en compte des enjeux de paysage dans le développement territorial de la Gaspésie. L'objectif est également de faire connaître les bons coups qui se réalisent dans la région et de les mettre en valeur.

Certains paysages représentent une richesse inestimable pour la région, ses habitants et ses visiteurs. Ils peuvent être protégés, valorisés, améliorés et leur accès peut être facilité. Au contraire, certains paysages dérangent et auraient besoin d'être modifiés, transformés et améliorés. Dans tous les cas, il est essentiel de considérer les enjeux de paysages dans le développement de la région et que les citoyens soient consultés pour les prises de décision qui ont un impact sur leurs paysages.

### **Définition — paysage :**

Le paysage est un espace observé par un individu. Il n'est pas seulement figuratif, le paysage comprend les valeurs culturelle, patrimoniale, historique et émotive. Il est un bien commun de responsabilité individuelle et collective.

### **Objectifs des Prix paysages :**

- Reconnaissance des bons coups de la Gaspésie
- Appropriation des enjeux de paysages
- Valorisation des projets qui tiennent compte des enjeux de paysages
- Sensibilisation à l'importance des paysages dans la vie des Gaspésiens

### **Différents prix, différents projets:**

Trois catégories de prix sont ouvertes. Les participants choisissent eux-mêmes la catégorie dans laquelle déposer leur projet.

- Initiative citoyenne

Les projets réalisés par des individus ou des regroupements d'individus non-enregistrés qui ont un impact direct ou indirect sur le paysage sont déposés dans cette catégorie. Dépôt des candidatures ouvert à tous.

- Intervention paysage (organisations et petites entreprises)

Les projets réalisés par des petites entreprises, des organisations communautaires, des organismes à but non lucratif qui ont un impact direct sur les paysages sont déposés dans cette catégorie. Dépôt des candidatures ouvert à tous.

Critères spécifiques: rayonnement et implication de la communauté locale ou régionale

- Intervention paysage (municipalités, MRC et grandes entreprises)

Les projets réalisés par des municipalités, des MRC, des Conseils de bande, des organisations paragouvernementales, des grandes entreprises ou des grandes organisations qui ont un impact direct sur les paysages sont déposés dans cette catégorie. Le dépôt des candidatures doit se faire par une instance municipale, une organisation paragouvernementale ou par une organisation légalement constituée en vertu des lois du Québec.

Critères spécifiques: rayonnement et implication de la communauté locale ou régionale

### **Dépôt des candidatures :**

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés avant le 22 décembre 2016

- Remplir le formulaire en ligne
- ET envoyer trois photos du projet par courriel à l'adresse:  
[nicolas.cormier-henry@mcc.gouv.qc.ca](mailto:nicolas.cormier-henry@mcc.gouv.qc.ca)

Trois formulaires sont disponibles correspondant aux différentes catégories de prix établies.

Si vous êtes un **citoyen** ou un **groupe de citoyens** :

<https://goo.gl/forms/l7flk5zfHMKsmqhO2>

Si vous êtes une **petite entreprise**, une **organisation communautaire** ou un **organisme à but non lucratif** : <https://goo.gl/forms/whVTkEDVDraIjFPw1>

Si vous êtes une **municipalité**, une **MRC**, un **Conseil de bande** ou une **organisation para gouvernementale** ou une **grande entreprise** : <https://goo.gl/forms/4hPpIKgZ7YkNaUA12>

### **Critères d'évaluation des projets s'appliquant à toutes les catégories:**

Le projet doit être réalisé sur le territoire administratif de la Gaspésie

Les objectifs du projet et sa réalisation doivent être pertinents

Le projet doit être intégré à son environnement

Le projet doit être de qualité

Il doit être légal et respecter les bonnes pratiques

Le projet doit avoir des retombées positives pour la communauté

La durabilité du projet est un atout

L'originalité du projet est un atout

### **Évaluation des candidatures :**

Un jury évaluera les dossiers selon les critères énoncés ci-dessus. Des prix seront remis dans chaque catégorie et un prix « coup de cœur jeunesse » sera sélectionné parmi tous les projets déposés.

Les gagnants de chaque catégorie recevront leur prix lors d'un événement régional associé à la catégorie. Tous les participants de la catégorie seront invités à l'événement.

Prenez note que les dossiers incomplets, inintelligibles, comportant des données inexactes ou déposées après le 22 décembre 2016 seront refusés.